

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Jeudi 29 Avril à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 Avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme POLI, M.M AMIDEI, BERNARDI, COMBARET, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, M.M D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PIERI	à	M. CASASOPRANA
M. MARY	à	M. CERVETTI
Mme SUSINI Claire	à	M. VITALI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
Mme TOMI	à	M. COMBARET

Etaient absents :

M. PANTALONI, Mme RISTERUCCI, Adjoint au Maire, Mme PERES, Mme JOLY, Mme CURCIO, M. ZUCCARELLI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	24
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 29 Avril 2010

Délibération N° 2010 /102

Adoption du programme d'acquisition de véhicules pour l'année 2010.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Depuis 2003, la ville d'Ajaccio a engagé une restructuration des services avec la mise en place d'une politique d'équipement des services et de renouvellement en matière de parc automobile.

A ce jour, la flotte de véhicules présente de nombreux manques qui pénalisent le fonctionnement des services. A cet effet, une politique stratégique et financière a été mise en place : La location des véhicules de petits gabarits type Véhicules de Liaison ou Véhicules Utilitaires Compacts afin de garantir un renouvellement permanent et le maintien d'une flotte de véhicules récents et en parfait état de fonctionnement.

La ville d'Ajaccio a donc élaboré un programme pluriannuel d'investissement pour les véhicules techniques qui est basé sur les besoins des services, leur activité et le nécessaire renouvellement des véhicules anciens ne répondant plus aux exigences de leur utilisation.

Les véhicules ciblés par ces acquisitions sont les véhicules techniques utilisés par les différents services opérationnels de la ville avec une forte concentration au Centre Technique Municipal. On note notamment des machines des propretés, des nacelles pour le service éclairage public ou les espaces verts, des plateaux 3T5 ou des fourgons équipés pour les ateliers. Les petits engins de terrassement, les véhicules pour les interventions d'urgence et d'astreinte, ou les véhicules de police municipale et de restauration (frigorifiques) sont également concernés par ces acquisitions.

Le Programme d'acquisition de véhicules pour l'année 2010 est le suivant :

Désignation		Qté	Prix unitaire HT	Prix total HT		
Laveuse	6 000 L	1	93 645 €	93 645 €	CTM Propreté	2010
Plateau	Polybenne	1	49 350 €	49 350 €	CTM Voirie	2010
Balayeuse	Ramasseuse	1	100 340 €	100 340 €	CTM Propreté	2010
Véhicule PM	Gyrophare	1	16 467 €	16 467 €	Police Municipale	2010
Véhicule astreinte	4X4	2	32 629 €	65 258 €	Astreinte	2010
Mini pelle	2,5 T	1	45 000 €	45 000 €	CTM	2010
Fourgon menuisier	4m3	1	19 000 €	19 000 €	CTM	2010
Véhicule cimetièrè	Compact	1	11 500 €	11 500 €	Cimetièrè	2010
Véhicule Astreinte	Fourgon	1	17 500 €	17 500 €	Astreinte	2010

Total HT		418 060 €
TVA		81 940 €
Total TTC		500 000 €

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale de la commune, ainsi que du Conseil Général de la Corse du Sud.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération 418 060,00 € HT soit 500.000 € TTC

Participation CTC (40 % du montant HT) 167 224,00 €

Participation CG 2A (35 % du montant HT) 146 321,00 €

Part communale (calculée sur le montant HT) 104 515 €,00 €

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2010 :

EN INVESTISSEMENT :

En Dépenses :

→ Chapitre 21, Article 2182, Fonction 020.

En Recettes :

→ Chapitre 13, Article 1322

→ Chapitre 13, Article 1323.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'approuver** le présent programme d'acquisition de véhicules pour l'année 2010,
- **D'adopter** le plan de financement de l'opération,
- **D'autoriser**, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès des collectivités locales.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré,

VU, La Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,
VU, La Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
VU, La Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES AVIS favorable de la commission municipale du 27 avril 2010,

APPROUVE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le programme d'acquisition de véhicules pour l'année 2010, tel qu'exposé supra..

ADOpte,

Le plan de financement relatif au programme d'acquisition de véhicules 2010 établi comme suit :

	CTC	CG	Ville
	167 224 €	146 321 €	104 515 €
Montant du programme d'acquisition de véhicules 2010	418 060 €		

AUTORISE M. le MAIRE,

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de la Corse du Sud.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme d'acquisition de véhicules pour l'année 2010 sont inscrits au BP 2010 .

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI